



LE DEROULEMENT DE LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

POURQUOI PASSER SON PERMIS ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

DEROULEMENT DE LA FORMATION ET DE L'EXAMEN

1. L'évaluation de départ

Après une première visite chez nous, un rendez-vous est convenu avec le futur élève pour passer une évaluation de départ.

L'évaluation, d'une durée de **1 heure** se déroule avec une partie théorique et pratique. Elle sert à déterminer un volume d'heures prévisionnelles qui sera inscrit dans le contrat de formation de l'élève. L'évaluation est offerte pour toute inscription à l'école de conduite.

L'évaluation contrôlera les compétences suivantes :

- Renseignements d'ordre général
- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule : dispositifs de direction , de boite de vitesse , de l'embrayage et du système de freinage.
- Motivations
- Habilités concernant la manipulation des commandes : départs et arrêts, manipulation du volant, passages de rapport de vitesse, placement du regard.
- Compréhension et l'émotivité concernant les tâches de conduite
- Perception de l'environnement

Notre procédé d'évaluation peut vous être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux.

Une fois inscrit, l'élève commencera son parcours d'apprentissage, composé d'une formation théorique et d'une formation pratique.

Le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de l'évolution de l'élève conducteur au cours de sa formation. L'élève et l'enseignant feront le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne (REMC).

2. L'évaluation initiale de conduite

L'évaluation dure 40 minutes et permet à l'enseignant d'estimer votre volume d'heure de formation. Elle porte sur vos habilités pratique à la conduite : installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, champs de vision, coordination motrice et capacité de mémorisation et compréhension, orientation, motivation et crispation. Elle ne tient pas compte de l'expérience déjà acquise, uniquement de prédispositions.

En fonction de votre évolution durant la formation, le nombre d'heures donné lors de l'évaluation pourra être revu à la hausse ou à la baisse

3. La formation pratique

La formation pratique est d'une durée de 20h minimum pour le permis B en boite mécanique et de 13 heures minimum pour le permis B en boite automatique.

Elle se base sur les compétences du **Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne** (REMC). C'est un apprentissage progressif, qui permet de retrouver des situations de conduites variées, en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque élève.

Lors de l'apprentissage des compétences 1 du REMC, l'élève apprend à connaître et utiliser les commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et apprend également à manier le véhicule dans un trafic faible.

Lors de l'apprentissage des compétences 2 du REMC, l'élève a déjà acquis la maîtrise mécanique de son véhicule, par conséquent le but est d'aller circuler dans des conditions normales afin de regarder correctement autour de soi, de mettre en place une logique d'anticipation du regard par le biais de la recherche d'indices utiles. L'élève est également amené à apprendre à se placer sur la route, à gérer le franchissement des différents types d'intersections et réussir à adapter les prises de décisions en rapport avec la présence d'autres usagers. L'apprentissage des manœuvres en toute sécurité est également traité.

Lors de l'apprentissage des compétences 3 du REMC, l'élève est confronté à des situations difficiles, routes étroites et sinueuses, routes à forte déclivité, voies rapides, conditions de circulation dans un trafic dense, et si possible conduite dans des conditions météo difficiles. L'élève a pour but d'apprendre à cohabiter avec les autres usagers y compris les poids lourds, les véhicules de transport en commun, les véhicules lents, les piétons, et les 2 roues afin de pouvoir adapter ses savoir-faire et savoir-être en fonction de chaque situations.

Dans le cadre des compétences 3 du REMC, l'Ecole de Conduite Laurence a la possibilité d'organiser un **voyage école** selon les disponibilités des élèves conducteurs.

L'apprentissage des compétences 4 du REMC a pour but de permettre de mettre en place une certaine part d'autonomie dans la conduite de l'élève et lui permettre également de circuler dans un souci d'économie de carburant tout en gérant sa sécurité et celle des autres usagers.

Il est également établi des cours théoriques collectifs en salle traitant des risques routiers, du secourisme, et de l'entretien et dépannage de base sur les véhicules.

Durant la formation pratique, vous êtes seul avec l'enseignant.

Les cours de conduite ont lieu de 8h à 19h.

4. L'examen

Une fois l'ensemble des compétences réalisés et validés par l'enseignant, l'élève peut se présenter à l'examen. Suite aux réformes du permis de conduire qui se sont succédées, l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire fait désormais le bilan de vos compétences et non plus un relevé de vos erreurs. Il s'agit donc de faire des bonnes choses afin de gagner un maximum de points.

L'examen est noté sur 31 points, il en faut 20 pour être reçu à l'épreuve.

Il est possible d'avoir le nombre de points nécessaire et d'échouer son permis en cas de faute éliminatoire. Pour exemple, toutes les erreurs qui nécessitent une intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule sont éliminatoires.

Déroulement de l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences. Il s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et l'examiné peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation comportant les points suivants :

- Installation au poste de conduite : 2 points
- Vérifications et manœuvres : 3 points
- Conduite autonome : 1 point
- Faire preuve de courtoisie : 1 point
- Conduite Economique : 1 point
- Maintenir les espaces de sécurité : 3 points

Ecole de Conduite Laurence

laurenceric@bbox.fr

www.ecoledeconduitelaurance.com

20, rue des forges à Corbigny, 03.86.26.00.83 – Agrément : E13 058 0004 0

13, grande rue à Prémery, 03.86.36.33.07 – Agrément : E16 058 0002 0

7, rue Marié Davy 03 86 22 85 51- Agrément E23 058 0002 0

SAS Loloalice au capital de 5000€ | RCS Nevers 792665747 | Code APE : 8553Z